



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	24	02	05

Séance du 13 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 2 avril 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL (**départ au point 21**) - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - MANGIONE (**départ au point 24**) – BECKENDORF – CHEBLI - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA – RAHAOUI – BAHFIR – MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. KLASSEN et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. BOUMEKIK et BAHFIR

ABSENT EXCUSE : M. OURIAGHLI.

ABSENTS : Mme YILDIRIM - M. ELHADI.

12 - Rapport budgétaire 2024 – Note de présentation

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Suite au passage à la M57, et comme le prévoit le règlement budgétaire et financier dans son article 1, le budget primitif doit être accompagné d'un rapport de présentation.

Le rapport **ci-annexé** est donc présenté au conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Prend acte de la présentation qui lui a été faite.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »